



## Avis public

Modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-385 TNO

### BUDGET 2026 TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, donne avis que le budget 2026 des TNO de la MRC sera adopté à la séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 9 décembre 2025, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie.

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE VINGT-HUITIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.**

Directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau  
MRC de La Haute-Gaspésie

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 28 novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-huitième jour de novembre deux-mille-vingt-cinq.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière